

Règlement et protocole d'utilisation du terrain 01/23

- Notre club utilise la méthode positive, éthologique. De ce fait, toute attitude agressive, toute brutalité envers son chien ne sera pas admise et peut mener à l'exclusion de l'adhérent. Dans le même sens, l'utilisation du collier étrangleur, du harnais et/ou de la muselière se fera uniquement si le comportement du chien l'exige et en accord avec les moniteurs et non sur la seule base de la race ou du seul souhait du propriétaire. Il vous est également demandé de venir avec une motivation pour votre chien (friandise ou jouet) afin de rendre le travail attrayant pour votre chien.
- Nous sommes tous réunis au club, moniteurs, et adhérents, pour éduquer nos chiens dans la bonne humeur. Nous vous demandons donc de faire preuve d'une attitude bienveillante et amicale envers tous les membres du club, chien compris.
- Il est demandé aux adhérents de venir 15 minutes avant le cours afin de détendre votre chien. Dans ce sens, aucun retard ne sera admis : si un cours est commencé, l'adhérent en retard ne pourra s'ajouter qu'exceptionnellement et avec l'accord du moniteur en charge du cours.
- L'accès au terrain ne peut se faire qu'avec l'accompagnement d'un moniteur habilité à la discipline enseignée.
- Seuls les adhérents peuvent avoir accès au terrain : la présence de non adhérent (membre de la famille, amis) ne peut se faire qu'à l'extérieur du terrain. Les enfants des adhérents qui sont à l'extérieur du terrain, restent sous la responsabilité de leur parent ou accompagnant : le club décline toute responsabilité du fait de leur jeux ou imprudence. Il leur est de ce fait interdit de jouer avec le matériel de cours (agrès agility ou autres).
- Les moniteurs donnent tous les différents cours. De ce fait, lorsqu'un adhérent est appelé à changer de cours (ex : de chiots à ado), ce sont les moniteurs qui décident de ce changement. De même, si un adhérent souhaite pratiquer une autre discipline que l'éducation (agility loisirs, hooper...), il doit en faire la demande et ce sont les moniteurs qui décideront si le chien est prêt et apte à pratiquer cette discipline.
- Pour les mineurs, il sera demandé une autorisation parentale pour qu'ils puissent suivre les cours en tant que conducteur de leur chien. Cela, sous réserve d'acceptation par le Comité (basé sur la maîtrise du chien et l'écoute du jeune).
- Chaque maître reste responsable de son chien aux abords du terrain mais également lors des cours sur le terrain ou en promenade. Il est donc indispensable que le maître ait une assurance responsabilité civile et en donne copie au club. Il est demandé à chaque maître de veiller au bien être de son chien : il est donc interdit de l'attacher aux clôtures du club. Si le chien est à l'attache (voiture), il ne peut l'être sans surveillance !
- Tous les chiens doivent être tenus en laisse, que ce soit aux abords ou sur le terrain. Nous vous demandons la plus grande prudence et courtoisie les uns envers les autres : pensez aux nouveaux adhérents qui ne sont pas encore sûrs de la sociabilité de leur chien ainsi qu'aux chiots.
- Veillez également à la propreté des terrains et de leurs abords : des sacs à crotte sont à votre disposition au bureau et une poubelle se trouve sur la voie verte ou utiliser la pelle ramasse crotte en place sur le terrain.
- Les chiennes sous l'influence de leurs chaleurs ne sont pas admises en cours.
- Un adhérent, s'il est propriétaire de plusieurs chiens, ne travaillera qu'un seul chien par séance.
- Il est demandé aux adhérents d'aider au montage, démontage et placement du matériel des cours qu'ils suivent.
- Si un chien montre des signes d'agressivité, le moniteur pourra lui faire quitter la séance ou lui demander le port d'une muselière. Parfois, un travail à distance (sur le terrain mais éloigné des autres chiens) ou individuel pourra être préconisé par le moniteur.
- Les moniteurs sont là pour vous aider dans l'éducation de votre chien, n'hésitez donc pas à leur faire part de vos problèmes, de vos questions... ils feront de leur mieux pour vous aider mais n'ont aucune obligation de résultat. N'oubliez pas que le travail à la maison est indispensable. De plus, des livres, du matériel sont à votre disposition dans le bureau et peuvent être empruntés avec l'accord d'un moniteur.
- Nous sommes tous bénévoles. De ce fait, nous demanderons aux adhérents de participer et d'aider à l'entretien du club.

- Sont à disposition dans le bureau à l'attention des adhérents : les statuts et le règlement intérieur du club.
- Pour être adhérent, il suffit d'en faire la demande en remettant sa demande d'adhésion, les documents annexes et de payer sa cotisation annuelle. Si l'adhésion n'était pas admise par le bureau, ce dernier n'est pas tenu de faire connaître le pourquoi de sa décision et remboursera la cotisation.
- Si vous souhaitez entrer dans le local bureau avec votre chien, veillez à ce qu'il soit propre (pas de pipi à l'intérieur) et calme avec ses congénères (bonne sociabilisation). Merci

Club d'Education Canine Blancois adresse mail : cecb36300@laposte.net